

## Edito

La France compte à ce jour près de 6,5 millions de personnes sans emploi et/ou en grande précarité, près de 3 millions de travailleurs pauvres et 1,2 millions d'enfants de familles pauvres. Elle compte 8,8 millions de pauvres si l'on fixe le seuil de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian selon les données 2014 de l'INSEE (dernière année disponible). Le taux de pauvreté est de 14,1 %. Au cours des dix dernières années (2004-2014), il s'est élevé de 1,2 point.

Mais à 534 euros par mois on est un assisté,  
à 8500 euros on est une assistante parlementaire.

Cinq ans après la dernière élection dont le vainqueur promettait de s'attaquer au monde de la finance et de réduire le chômage, loin de s'être améliorée la situation s'est dégradée. Les marchés financiers et les grandes entreprises continuent d'engranger les bénéfices. Comme les médecins qui jadis prescrivait la saignée jusqu'à provoquer la mort du patient certains candidats se présentant comme ceux de la rupture nous promettent en fait d'accentuer la purge : baisse des dépenses sociales, réduction du nombre de fonctionnaires fustigeant « l'assistanat » et déplorant le poids des « charges sociales »...

Pourtant les moyens existent pour peu que l'on soit déterminé à inverser les logiques à l'œuvre : 60 à 80 milliards de fraude fiscale, 40 milliards pour le CICE... En France le montant total de la fortune professionnelle des 500 personnes les plus riches s'élève à 456 milliards d'euros. La fortune du 500e a augmenté de 20 % en un an et dépasse désormais les 100 millions d'euros, soit sept fois plus qu'il

ya 20 ans. Le moins que l'on puisse dire c'est que le partage, la solidarité ne font apparemment pas partie des valeurs de la république.

L'histoire nous apprend que les destins personnels n'ont jamais rimé avec intérêt général. Les révolutions n'ont jamais été faites par un seul homme. Les grands progrès sociaux, la construction de commun ont toujours été obtenus grâce la création d'un rapport de force (1936, 1948).

C'est en nous rassemblant largement que nous pourrions contester l'appropriation des richesses, des ressources naturelles, des espaces et des services publics par une petite oligarchie.

La campagne présidentielle bat son plein, donnant à voir un spectacle plus proche des jeux du cirque que celui du débat politique. Comment peut-il en être autrement dans un système politique qui cultive le culte de l'homme providentiel ? Comment peut-il en être autrement quand les ouvriers, les employés sont quasiment absents parmi ceux qui sont censés les représenter.

La FSU est indépendante. Nous ne donnerons donc aucune consigne de vote conformément à nos statuts qui garantissent la liberté d'expression et une totale indépendance de tout pouvoir politique. La question qui nous amène est bien celle d'une autre répartition des richesses, une société créatrice de droits pour tous, émancipatrice, juste et solidaire.

*Fabrice Billod Morel*

### SOMMAIRE

**Page 1 :** Edito

**Pages 2 à 3 :** Le Fhaine

**Page 4 :** Traité de libre échange

**Pages 5 à 6 :** EREA en lutte,

**Pages 7 :** CTSD 2nd degré

**Page 8 :** Retour sur le stage syndical avec P. Meirieu

3ème trimestre - Mars 2017 - n° 103 - 8 pages - 0,76 euro -

N° CPPAP 0117 S 06342 - Imprimé par nos soins

Bulletin de la section départementale F.S.U.

76 rus st Désiré - 39000 LONS LE SAUNIER

Directeur de la Publication : Bernard PEYRET

Téléphone : 03 84 47 12 64 fsu39@fsu.fr

Site internet : sd39.fsu.fr

Lons le Saunier CTC

**P**

**PRESSE**  
DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Dispensé de timbrage

déposé mars 2017

### Le FN est l'ennemi de la classe ouvrière

Dans les médias la candidate du FN à la présidentielle présente des mesures qui visent à séduire l'électorat populaire. Mais loin des effets d'annonces la réalité du projet et la nature du FN sont très différents de l'image qu'il voudrait en donner.

Le projet en question comprend très peu d'éléments chiffrés, les propositions sont sciemment souvent imprécises. Ainsi la candidate du FN garde la main sur la campagne, elle peut adapter son projet à l'actualité et aux évolutions de l'opinion. Le but étant de séduire différentes franges de l'électorat puisque les cibles varient d'une proposition à l'autre. Forcément cela entraîne nombre de contradictions et d'incohérences.

Toutefois une ligne se dégage nettement : celle de la priorité nationale, que le FN veut inscrire dans la Constitution. Elle se décline dans plusieurs propositions : de la priorité à l'emploi, aux prestations sociales (allocations familiales, minimum vieillesse), à l'attribution de logement social jusqu'à la composition des équipes de sport professionnelles ! Cette priorité est évidemment à l'opposé des valeurs de justice sociale et de solidarité défendues par notre mouvement syndical. Comme à son habitude le FN désigne des boucs émissaires, divise et attise les haines.

La candidate du FN tente de se présenter comme la défenseure des classes populaires. En réalité partout où le FN est aux commandes, il s'en prend à ceux dont il prétend défendre les intérêts.

#### Le FN dans la vraie vie

Pour économiser 29 000 euros sur un budget annuel d'environ 30 millions, le maire FN du Pontet supprime la gratuité totale de la cantine scolaire, dont bénéficiaient les familles les plus pauvres. Avec deux enfants à charge, le coût de la cantine de cette banlieue d'Avignon peut avoisiner 10 % du budget familial. De son côté, le maire n'a pas hésité à faire « supporter par la collectivité » une augmentation immédiate de son salaire de 44 % – 1 000 euros par mois – pour arriver à une rémunération brute de 3 281 euros. Question de priorité dans la défense de l'intérêt général, probablement.

À Villers-Cotterêts, un autre maire FN a, lui, augmenté le prix du repas de 1 euro. Pour une famille monopar-

rentale à faibles revenus, avec deux enfants scolarisés, cela peut représenter 20 % de ses revenus. « Une personne au RSA peut venir chercher son enfant à l'école car il ne travaille pas », argue l'adjointe FN à la jeunesse. Comme son homologue du Vaucluse, le maire de cette commune s'est octroyé une augmentation de 15 %, pour un salaire de 3 791 euros... A chacun ses priorités.

Les centres sociaux, les maisons des jeunes et les associations figurent aussi parmi les cibles privilégiées des édiles FN, sous prétexte d'« économies » et de coupes budgétaires. Le conseil municipal du 7<sup>e</sup> secteur de Marseille, a voté contre ou s'est abstenu sur quasiment tous les budgets sociaux étudiés : subvention au « contrat enfant jeunesse », centre de loisirs, associations d'initiation à la musique ou au théâtre, aides au fonctionnement des centres sociaux, aide à la réhabilitation de logements sociaux... A Fréjus, le centre social du quartier de La Villeneuve, un quartier populaire, a été brusquement fermé par la mairie il y a un an, pendant que d'autres centres sociaux voyaient leurs subventions drastiquement diminuées. A Béziers, l'ensemble du secteur associatif a perdu un demi-million d'euros de subventions. Cette brutale austérité ne concerne pas toutes les dépenses. Le budget communication de la ville lui, est passé de 193 900 euros à 518 400 euros pour le poste publicité, publications, relations publiques.

Quant aux associations qui oseraient proposer des spectacles ou des ateliers de danse orientale, c'est vraiment chercher les problèmes ! « Ici, on est en Provence, pas en Orient, et s'ils veulent vivre comme en Orient, les frontières sont ouvertes », a déclaré le maire FN de Cogolin suite à la proposition d'une enseignante d'animer un atelier.



## Société

*Côté emploi et conditions de travail, comment se comporte le FN vis à vis des personnels municipaux ?*

« Ils font de l'austérité comme les autres, des stratégies d'économies à la petite semaine », répond Pascal Debay, membre de la direction de la CGT. Depuis janvier 2014, il anime un Observatoire intersyndical des villes gérées par l'extrême droite, aux côtés des enseignants de la FSU, de l'union syndicale Solidaires et de trois organisations étudiantes et lycéennes (FIDL, Unef, UNL).

« Ce sera la prime au travail et non plus la prime à l'absentéisme », annonce le maire FN de Beaucaire. La prime de fin d'année (762 euros) accordée aux 340 agents municipaux est devenue dégressive à partir de six jours d'absence dans l'année et sera réduite à portion congrue – 1 euro – au-delà de vingt jours d'absence. Problème : les motifs d'absence donnant lieu à cette sanction pécuniaire ne sont pas précisés.

Le maire de Beaucaire récidive quelques jours plus tard. Le 25 février 2015, il fait voter l'augmentation de la durée hebdomadaire de travail à... 36 heures, 36 minutes et 36 secondes ! Loin d'être un hommage inconscient au Front populaire (1936), l'édile FN « impose ainsi au personnel un volant d'heures supplémentaires, gratuites et obligatoires [...], bafouant au passage la loi sur les 35 heures ». Quatre mois plus tard, c'est le maire du Pontet, dans le Vaucluse, qui annule purement et simplement la prime – l'équivalent d'un treizième mois – des

employés municipaux, dont une grande majorité est rémunérée aux alentours du Smic.



A Bollène les ATSEM sont visées : Plus de remplacement en cas d'absences pour maladie ou formation, aucun départ à la retraite n'est remplacé, baisses arbitraires des notes administratives, pressions, réduction des primes, heures supplémentaires non payées, RTT et congés imposés... À Hayange, le maire a également annoncé une diminution du personnel, estimant que la mairie comptait 80 agents de trop : soit un tiers des effectifs ! Le contrat d'une puéricultrice d'une crèche âgée de 55 ans en poste depuis quatre ans, n'a pas été renouvelé sous prétexte qu'elle n'habite pas Hayange, mais une commune proche. « Compte tenu du nombre de chômeurs hayangeois, nous avons décidé de donner sa chance à une autre personne, de Hayange », explique alors le maire. Il la remplace par une militante du Front national de la jeunesse (FNJ).

Au regard de ce qui se déroule dans les villes frontistes, les accents sociaux des discours de la candidate FN aux présidentielles font définitivement figure de vaste mystification.

*Fabrice Billod Morel*

## Justice et dignité

Adama Traoré, Théo Luhaka, Zyed Benna, Bouna Traoré... et toutes les autres, la liste des victimes des violences policières continue de s'allonger. Et pendant ce temps, les députés approuvent à l'Assemblée le projet de loi sur la « sécurité publique », qui, entre autres, élargit les possibilités de tirer pour la police... C'est dans un climat où les discours racistes sont banalisés que ces violences interviennent.

La mise en place de l'Etat d'urgence et sa prolongation accentuent encore les politiques sécuritaires et les attaques contre les droits démocratiques, la violence de la répression pendant les mobilisations contre la loi travail nous ont montré que personne n'est à l'abri. La façon dont sont traités les migrants, mais aussi la répression contre ceux et celles qui les soutiennent, ne font qu'accroître ce climat.

Dans cette campagne électorale où les candidats font assaut de propos sécuritaires, c'est une autre voix que nous devons faire entendre, celle de tous ceux et toutes celles qui veulent une société basée sur l'égalité des droits. Après la marche du 19 mars, la FSU continue de militer pour une réelle égalité des droits et une justice pour tous, pour combattre tous les racismes et les discriminations.

*Nathalie Pszola*

### Traité de libre échange

Depuis plusieurs années, la FSU est engagée dans la mobilisation contre les traités de libre échange économique.

Nous avons mené de nombreuses actions :

- Mise en place de zone hors TAFTA (communes, communautés de communes, chambre d'agriculture) dans notre département,
- Organisation de réunions publiques, formations des militant-es, comme en octobre dernier
- Participation à la journée européenne de mobilisation du 21 janvier et organisation d'une campagne de signatures de cartes pétition en direction des parlementaires européens pour que le parlement européen ne ratifie pas le traité CETA entre le Canada et l'Union européenne.



Le 21 janvier à Lons le Saunier, malgré le froid, une soixantaine de participant-es ont déambulé dans les rues de Lons pour informer les citoyens. Nous avons fait signer 203 cartes et les avons envoyées aux euro-députés. Ce qui a eu un effet positif sur le vote du 15 février à Strasbourg, comme en témoigne les changements de position de députés au parlement

européen de notre région et la réponse de J. Pélissard. De plus, pour la première fois nous avons eu une bonne couverture par la presse locale.

Pour autant cela n'a pas suffi, le parlement européen a ratifié ce traité le 15 février dernier par 408 pour, 254 contre, 33 abstentions. Ce sont les euro-députés français qui ont le plus voté contre : 16 pour sur 74.

90 % de ce traité est entré en application provisoire à partir du 1<sup>er</sup> mars, sans approbation des Parlements des États membres.

**La phase des ratifications nationales commence** donc et ce sont 38 parlements nationaux ou régionaux qui vont devoir se prononcer sur ce traité pour qu'il soit définitivement validé dans l'ordre juridique européen. Si un parlement s'oppose à ce traité, il ne pourra se mettre en place de façon définitive.

En France, il faut attendre l'élection du nouveau parlement en juin pour cette ratification définitive.

D'ores et déjà, le collectif a décidé de s'adresser à tous les candidats députés (hors FN) pour qu'ils refusent de ratifier ce traité. Nous nous adresserons aussi physiquement à eux en les invitant à une réunion publique que nous organiserons ou en participant à leurs réunions publiques.

**La FSU du Jura continuera à s'opposer à tous les traités de libre échange, comme celui en discussion entre le Japon et l'Union européenne.**

**Ne perdons pas de vue non plus que si l'élection de Trump semblait sonner le glas du TAFTA, ses conseillers ont repris contact avec les négociateurs européens.**

*Dominique Letourneux*

### **Un certain nombre de communes et collectivités se sont symboliquement déclarées hors TAFTA CETA**

*le Conseil régional de Franche-Comté,*

*22 communes dans le Jura (à notre connaissance): Arbois, Bellecombe, Bersaillin, Les Bouchoux, Champrougier, Cuttura, Eclans-Nenon, Etival, Lavigny, Lavans-lès-St-Claude, Longchaumois, Macornay, Mantry, Miéry, Montain, Les Moussières, La Pesse, Poligny, Prémanon, Pratz, Reithouse, Saint-Lupicin.*

*2 communautés de communes : Coteaux de la Haute Seille; Haut-Jura St-Claude.*



### **EREA : la lutte contre le remplacement des postes d'éducateurs en internat par des AED. Un cas d'école pour le syndicalisme de lutte qui gagne !**

Voici un bel exemple de déni du dialogue social, de mauvaise foi de la part des services rectoraux mais surtout de lutte collective et de rapport de force gagné pour la défense des personnels et la reconnaissance des besoins particuliers de la centaine d'élèves internes des EREA de l'académie.



La FSU se félicite que la mobilisation des collègues pour conserver leurs missions de nuit auprès des élèves de l'EREA ait

payée et que le recteur ait, après 15 jours de grève, consenti à entendre la demande de moratoire.

Cependant nous dénonçons le déni de dialogue social, le non respect de la parole donnée et les multiples passages en force du recteur.

#### **Petit retour sur la genèse du conflit :**

Un projet de circulaire redéfinissant les ORS\* et les missions des éducateurs en internat est en discussion au ministère. Celle-ci fait état du remplacement des éducateurs en service de nuit par des AED (Assistant d'éducation qui remplace l'ancien corps de MI-SE : Maitres d'Internat et Surveillant d'Externat) dans les EREA de France. La FSU, totalement opposée à ce projet qui semble méconnaître toute les missions EDUCATIVES des professeurs des écoles éducateurs auprès des élèves en soirée et au cours des nuitées, est déjà maintes fois intervenue pour faire valoir l'intérêt de confier ces élèves à des collègues enseignants et ayant donc une posture professionnelle adéquate.

Ce projet met aussi en discussion le passage de 32 h à 21h de travail hebdomadaire pour tous les PE en internat. Il mentionne aussi le besoin d'avoir une réelle vie scolaire dans ces établissements avec un CPE et des surveillants.

Étonnamment (...) ces deux points de la circulaire n'ont pas été mis en avant par le rectorat lors de la discussion sur le remplacement des PE par des AED dans notre académie...

*En octobre 2016*, le recteur et les IA de l'académie ont décidé de s'intéresser aux fonctionnements des EREA de Crotenay et de Besançon pour je cite « harmoniser les pratiques ». Ils ont donc visité (de jour!) les deux établissements et sont arrivés à la conclusion que « dans l'intérêt des élèves » l'harmonisation était à travailler. Dont acte.

*Le 15 février*, les collègues et les organisations syndicales représentatives ont été invités à un groupe de travail sur la question.

Avec aplomb et en se basant sur la circulaire (sous embargo puisque non finalisée) les services du rectorat ont présenté leur projet de remplacement de 4 PE éducateurs en service de nuit par 2,6 AED à Crotenay et la suppression d'un poste PE éducateur à Besançon remplacé par 2 AED.

Face à la remarque de la FSU indiquant que la circulaire n'existait pas légalement les services rectoraux se sont alors appuyés sur une expérimentation académique. Les collègues présents ont alors souhaité avoir un bilan de l'expérimentation (catastrophique selon les retours du SNUipp-FSU) conduite dans d'autres départements avant une quelconque mise en place dans l'académie. Finalement les organisations syndicales et les collègues ont quitté le GT en refusant la proposition rectorale, considérée comme une voie de passage, de ne supprimer qu'un poste dans chacun des EREA.

*Lors de l'audience FSU (8 mars et en plein mouvement de grève)* le secrétaire général a annoncé que la proposition était caduque puisque refusée par les collègues (la preuve ils sont en grève !) et a présenté les mesures (5 suppressions au total) en s'appuyant cette fois sur une note ministérielle datant de l'automne 2015 demandant aux recteurs de minimiser les interventions d'enseignants au profit des AED. Pour finir lors du CTA (Comité Technique Académique) du 20 mars 2017 c'est la réforme du collège qui a été mise en avant pour expliquer l'intérêt de la suppression de postes...

#### **Retour sur la mobilisation**

Dès la sortie du groupe de travail le SNUipp-FSU 25 et 39 ont déposé une alerte sociale (processus permettant

\*ORS : Obligations Réglementaires de Service

le dépôt de préavis de grève pour les collègues du premier degré) auprès des IA. La négociation préalable à tout dépôt de préavis de grève n'a pas permis de trouver un accord dans le Jura, le préavis de grève a donc été déposé pour la période du 6 mars au 31 mars. Dans le Doubs, l'IA a d'abord sciemment oublié de convoquer l'organisation syndicale dans les délais impartis (8 jours francs entre le dépôt de l'alerte et la négociation) puis refusé de conduire la négociation préalable.

Qu'à cela ne tienne la FSU académique a pris le relais en déposant un préavis concernant tous les personnels des EREA !

*Les collègues des deux EREA de l'académie ont donc entamé leur grève à plus de 80 % dès le 6 mars. Dans le même temps la FSU académique a proposé aux organisations syndicales de boycotter le CTA pour indiquer le rejet de la proposition. Toutes les organisations syndicales sauf l'UNSA ont donc refusé de siéger.*

Le recteur, dans un communiqué de presse post boycott reconnaît enfin la demande de moratoire et indique qu'il sera proposé au CTA de repli du 20 mars.

Les collègues de l'EREA, après confirmation orale du moratoire ont suspendu la grève en attente du CTA du 20 mars. **Le moratoire a été voté à l'unanimité.**

### **Dernier épisode (ou comment le recteur continue de nous la faire à l'envers...)**

Le 21 mars nous constatons que 4 postes d'éducateurs en internat dans le Jura sont gelés au premier mouvement (dans notre département c'est une première dans le 1<sup>er</sup> degré). Aussitôt les commissaires paritaires interpellent l'inspecteur d'académie. L'explication consiste à indiquer que les postes sont gelés pour éviter qu'ils

soient attribués à des collègues titulaires du CAPASH F et donc victimes de carte scolaire en 2018 si le remplacement des éducateurs par des AED était effectif.

### **Voici donc la dernière provocation du recteur :**

Sa décision de gel des postes a été actée en même temps qu'il acceptait le moratoire via son communiqué de presse ! (Note de l'auteure : que celui qui voit ici le respect du dialogue social et de la transparence se fasse connaître !). Ce principe de précaution poussé à l'extrême reste donc bien la dernière tentative de passage en force du recteur.

*Rappel de l'auteure :* le moratoire consiste à laisser les choses dans le strict état dans lesquelles elles ont été trouvées. Un moratoire c'est un répit, un sursis, une pause, un délai.

Nous voici donc face à un recteur qui parvient dans le même temps à :

- utiliser successivement 4 argumentaires différents pour imposer sa décision (circulaire, expérimentation, note de service et réforme du collège) ;
- accepter face à la mobilisation un moratoire via un communiqué de presse (moratoire voté à l'unanimité des organisations syndicales en instance) ;
- proposer de réunir des groupes de travail avec les personnels en 2017/2018 pour discuter de l'harmonisation des deux EREA ;
- geler malgré tout des postes pour préparer dès cette rentrée 2017 la mise en place de son projet au nom du respect des personnels et sans doute de la parole engagée...

*Nathalie Pszola*

### **AED et AESH : création de plateformes académiques de gestion des contrats**

Après la plateforme premier degré (qui a conduit à la suppression de 3 postes administratifs) voici deux nouvelles plateformes actées au CTA du 20 mars. La FSU, opposée à la mutualisation qui conduit à faire des économies d'échelle en supprimant des postes, a voté contre le projet, tout comme FO et le SGEN.

Selon la DRH du rectorat ces plateformes visent à « constituer des pôles de gestion avec des agents administratifs de haut niveau pour éviter des difficultés de gestion liées au manque de professionnalisme des agents en charge de ces questions » (jolie manière de remercier les agents qui ploient sous la charge de travail...). La FSU a demandé que les personnels soient formés afin de pouvoir répondre aux difficultés rencontrées.

- *Mutualisation de la gestion des AED en EPLE au lycée Duhamel de Dole : paye des AED, AESH CO et AESH Mutualisés)*
- *Mutualisation des fonctions employeur et payeur des CUI au lycée Pasteur de Besançon pour le Jura, Besançon, Valdahon, Pontarlier*
- *Le service mutualisé de la gestion financière et administrative des AESH est créé à la DSDEN de Belfort.*

### Compte rendu CTSD 14/03 : créations et suppressions de postes dans les collèges du Jura

En déclaration préalable, la FSU a insisté sur les effets néfastes de l'augmentation de la proportion d'HSA\* dans les dotations ainsi que sur les micro BMP\* qu'elle engendre de manière très nette pour la rentrée prochaine. La FSU a également attiré l'attention de l'inspecteur sur les manquements de certains chefs d'établissement quant à l'absence de préparation et de concertation dans la préparation de rentrée : quelques chefs d'établissement refusent encore de communiquer et de convoquer la commission permanente, malgré un courrier du recteur dans ce sens ! Cette unique déclaration préalable a été l'occasion pour l'inspecteur de rappeler que l'épuration de la carte scolaire était satisfaisante et que les dotations devaient permettre de mettre en œuvre la réforme du collège avant tout.

Concernant les créations et suppressions de postes, la balance est négative. Avec 8 créations et 12 suppressions, le Jura perd 4 supports de postes définitifs. Alors certes, comme l'a rappelé l'inspecteur, la majorité de ces suppressions concernent des postes gelés (qui n'étaient pas pourvus), limitant ainsi l'impact humain direct. Néanmoins, comme la FSU l'a expliqué, ces suppressions posent problème car elles se transforment bien souvent en heures supplémentaires pour les collègues et/ou en BMP. Ces BMP, souvent très réduits se multiplient dans le Jura, particulièrement en Lettres : ils risquent de consommer, de fait, des moyens de remplacements.

Au chapitre des créations de postes, la FSU est intervenue à plusieurs reprises. Cette année, fait assez remarquable, un poste d'arts plastiques est créé dans le Jura au collège de Moirans. Ce poste sera couplé avec le collège de Lavans qui recevra un autre complément dans cette même discipline. Nous avons attiré l'attention de M l'inspecteur sur le fait que le collège de Lavans ne dispose d'aucun support ni en arts plastiques ni en éducation musicale contrairement à Moirans. La création d'un poste dans le pôle art sur le collège de Lavans aurait permis également d'étoffer le nombre de postes fixes de ce collège. Cela nous a été refusé. Néanmoins l'inspecteur réfléchit pour l'année prochaine à la création d'un poste en éducation musicale à Lavans. À Arinthod cette fois, un gros BMP de lettres classiques de 10,5 heures aurait avantageusement pu être couplé au collège d'Orgelet et donner naissance à un poste fixe. Mais c'est sans compter sur les 4 HSA consommées en lettres à Orgelet qui empêchent sciemment ce type de créations. On le voit, le nombre d'HSA limite la création de postes.

Au moment des votes, La FSU a voté contre (5 voix) les propositions de création/suppression, FO (1voix) et SE-UNSA (4 voix) se sont abstenus.

*Aurélien Bergonzi, Benoit Vuillaume*

\*HSA : Heures Supplémentaires Année BMP : Blocs de Moyens Provisoires



#### **RESF : Demandeurs d'asile déboutés, parents sans papiers ayant des enfants scolarisés, comment réagir en situation d'urgence ?**

Nous avons dans nos établissements scolaires des élèves dont les parents sont demandeurs d'asile ou ont été déboutés de leur demande d'asile. La situation de la plupart est connue de l'équipe pédagogique. Mais d'autres, par discrétion et/ou pudeur, n'ont pas osé parler de leur situation aux enseignants.

Ces familles peuvent recevoir une OQTF (Obligation de Quitter le Territoire Français) tout de suite après leur rejet de demande d'asile par l'OFPPRA\* ou la CNDA\*\*, ou après le non renouvellement d'un titre de séjour précédemment octroyé. Elles se trouvent alors dans des difficultés extrêmes : sociales, par rapport au logement et aux allocations de subsistances ; administratives vis à vis de la préfecture qui a délivré l'OQTF.

Si vous êtes informés de situations de cette nature dans votre école, réagissez ! Le Réseau Education Sans Frontières du Jura (dont font partie entre autres les syndicats enseignants SNUipp-FSU et SE-UNSA) peut vous aider.

Pour cela vous pouvez écrire ou téléphoner au [snuipp39](mailto:snuipp39) ou écrire directement à [resf39@wanadoo.fr](mailto:resf39@wanadoo.fr)

OFPPRA : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

CNDA : Cour Nationale du Droit d'Asile, examine les recours après décisions de l'OFPPRA.



## Stage syndical avec Philippe Merieu

### « Enseigner aujourd’hui : quelles pratiques pour promouvoir les valeurs de la République et favoriser le « vivre ensemble »

Le 10 mars 2017, à Lons Le Saunier : 220 personnes présentes, enseignant dans le premier degré, pour **échanger, écouter, dialoguer, se rencontrer...**

Durant une journée entière, Philippe Merieu, invité par notre organisation syndicale, s’est adressé aux collègues réunis au Carcom.

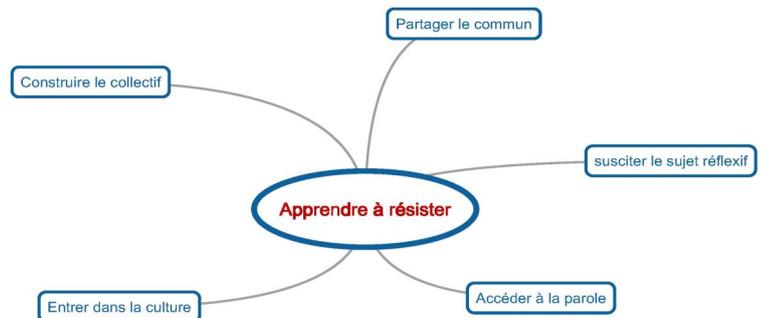
Son intervention a débuté sur le thème suivant : « ce que j’ai rencontré au SNUIPP-FSU » visant à développer nos valeurs partagées :

- l’engagement syndical et politique pour une École plus juste et une société plus solidaire
- la demande d’assujettir résolument les modalités aux finalités
- la revendication d’être de véritables « professionnels » contre toute forme de « prolétarianisation » du métier
- l’exigence du travail en équipe comme outil de professionnalisation fondamental
- le refus d’être manipulé par un « progressisme administratif » bien loin du « progressisme pédagogique et politique ».



Puis, Philippe Merieu a détaillé la « problématique », intitulé du stage.

Après avoir, sans aucune nostalgie, reconnu les difficultés de l’acte d’enseigner aujourd’hui liées à l’individualisme social, Philippe Merieu a rappelé le principe d’éducabilité comme essentiel et a donné les axes d’une pratique de classe s’attelant à la lourde tâche de restaurer, pour nos élèves, un monde commun.



Par les médiations culturelles qui permettent de dépasser les affects individuels en accédant à un savoir partageable ; par les rituels qui instituent des passages dans le temps du commun ; par l’interrogation régulière sur ce qu’on apprend, les reformulations, nous avons à accompagner nos élèves de l’expression spontanée à la culture en résistant à toute conception mécanique de l’enseignement. N’oublions pas que le temps pédagogique ne peut être entièrement programmé. Ne cédon pas aux sirènes du New-Management qui voudrait réduire notre métier à des « remplissages de tableaux » ou autres évaluations individuelles systématiques .

Son propos, étayé par une véritable et riche expérience d’enseignant-chercheur, a véritablement conquis le public réuni et a conduit à un long moment riche de débat et de questions-réponses.

**Nous nous réjouissons que notre intervenant ait su allier politique et pédagogie et démontrer que pour construire une école de qualité, nous devons revendiquer l’ambition, la reconnaissance de nos missions et faire vivre nos droits et devoirs afin de permettre à tous nos élèves de réussir et d’exercer pleinement leur future citoyenneté.**